

CORSIER-SUR-VEVEY

Procès-verbal no 4

Séance du lundi 8 mars 2021

Il est 20h00 lorsque **M. T. Ribeiro**, Vice-Président, ouvre la séance dans la salle de Gym Léman de Corsier. Il salue les Conseillers, Mme la Syndique A. Rouge, Madame et Messieurs les Municipaux. Il salue également M. C. Luyet, huissier, M. le Sergent Ch. Hertzeisen, répondant de police de proximité. Il remercie les Conseillers pour le respect des dispositions imposées par l'OFSP en raison de la pandémie de COVID-19. Suite aux directives de l'OFSP, il n'y a pas de public.

Les membres suivants sont excusés : Mme M.-J. Stauber, MM. Th. Baechtold, O. Bays, Y. Bucher, A. Goy, H. Hoose, J.-L. Klopfenstein, A. Lanzillotta, M. Makowka.

M. P. Chapuis est absent.

Les scrutateurs sont MM. M. Layaz et N. Rod.

M. le Vice-Président évoque que les échanges entre la Municipalité et M. F. Rittmeyer dont les membres du CC ont été témoins. Vu le contentieux, l'ensemble des propos de M. F. Rittmeyer se trouve dans le PV du 7 décembre. Les Vice-Présidents ont réécouté attentivement les propos tenus lors de cette séance et celle du 26 octobre. Le Bureau a procédé aux rectifications et précisions nécessaires. Une des corrections demandées par M. F. Rittmeyer à la p. 10 du PV du 26 octobre 2020, soit : « *Monsieur le Président précise que l'on peut ajouter CHF 20'000.00 pour couvrir le toit et connecter l'installation au réseau, mais que cela n'oblige pas la Municipalité à utiliser cet argent pour cela* » n'a pas été prise en compte par la secrétaire. Suite à la réécoute, ces propos n'ont pas été tenus par l'ancien Président, M. S. Liniger.

En outre, le Bureau tient à rappeler quelques principes de base sur le rôle d'un PV. Celui-ci se veut synthétique et n'a pas pour but de rapporter mot à mot les propos de chacun. Il ne paraît pas souhaitable que des propos autres que les siens soient régulièrement modifiés par un Conseiller.

Il n'appartient pas au CC d'être témoin et partie prenante du litige impliquant M. F. Rittmeyer et la Municipalité. La parole ne sera pas accordée à l'une ou l'autre des parties si elle souhaite manifestement évoquer la question au sein du CC dont la mission est d'être au service de la population.

Le quorum est atteint. L'assemblée peut valablement délibérer.

1. Adoption de l'ordre du jour

-Préavis no 01/2021 – Reconnaissance de l'intérêt public régional et à l'adoption du principe d'une participation financière de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL) au projet de sécurisation et de rénovation du Centre des Congrès et d'Exposition, à Montreux

-Préavis no 02/2021 – Demande de crédit pour la désaffectation partielle des cimetières de Meruz et des Monts-de-Corsier, la création d'un nouveau jardin du souvenir et l'extension du Columbarium.

-Préavis no 03/2021 – Demande de crédit pour l'acquisition de nouveaux véhicules de voirie, conjointement entre les communes de Corsier-sur-Vevey et Corseaux

-Préavis no 05/2021 – Demande de crédit pour l'aménagement de deux salles de classes supplémentaires dans le Collège de Jaman de Corsier-sur-Vevey en vue de la rentrée scolaire 2021

-Rapport no 01/2021 – Réponse au postulat relatif à la protection du patrimoine arboré de la commune de Corsier-sur-Vevey

-Ajout du point 6 bis, **élection d'un scrutateur**

-Ajout du point 6 ter, **assermentation d'un nouveau Conseiller**

Au point 10, seront traités :

-un postulat déposé par la Concorde – « **Assurer la sécurité des jeunes écoliers au centre du village par une présence de coach ou de patrouilleurs scolaires et par une étude en vue d'adaptation de quelques aménagements** »

-un postulat déposé par la Concorde – « **Soutien aux entreprises corsiérannes** »

-une interpellation déposée par les Verts – « **Entretiens des fontaines publiques du village** »

- une interpellation déposée par le GIECCC « **concernant les CECB+ et les émissions de CO₂** »

L'ordre du jour tel que modifié est accepté à l'unanimité.

3. Procès-Verbal de la séance du 7 décembre 2020

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

4. Correspondance et communications du Bureau du conseil communal

-**M. le Vice-Président** informe que le dépouillement des élections communales s'est bien déroulé. Il remercie Mme V. Rapsode pour son travail et les membres du Bureau, ainsi que Mmes M. Décosterd et Ch. Bösch employées au Greffe pour leur efficace collaboration. Il félicite les membres réélus.

-**M. le Vice-Président** lit les lettres de démission de Mme A. Reber (P) – raisons privées et professionnelles, de MM. R. Gabriel et J. Beney – déménagements, et de M. P. Braganza – incompatibilité d'être employé de la commune (organiste) et membre du CC.

-La Commission chargée de la révision du Règlement communal a transmis son rapport à la Municipalité. Un préavis sera présenté ultérieurement au CC.

5. Communications de la Municipalité

Administration générale, Sécurité et Police des constructions – Arianne Rouge

Elections communales : la Municipalité remercie toutes les personnes qui vont œuvrer au dépouillement des élections dimanche 7 mars prochain, ainsi que toutes celles et ceux qui se sont engagés durant cette campagne électorale.

L'assermentation des Autorités par Madame le Préfet est d'ores et déjà agendée au **jeudi 27 mai 2021, à 16h00 au Temple de Corsier** (ou éventuellement à la salle de gym du Collège Jaman en fonction de la situation liée au COVID-19). Les personnes concernées sont priées de réserver cette date.

Courrier municipal du 16 décembre 2020 au Conseil communal : en référence à ce courrier, la Municipalité précise que le terme mensonge n'a pas été prononcé par Monsieur Rittmeyer mais les expressions « fausses informations » et « dires erronés ».

Huissier du Conseil communal : la Municipalité est à la recherche d'une huissière ou d'un huissier du Conseil communal **à partir du 1^{er} juillet 2021**, afin de remplacer M. C. Luyet. Pour tout renseignement sur cette fonction ainsi que pour le dépôt des candidatures, merci de contacter le bureau du Greffe municipal. La Municipalité tient à remercier M. C. Luyet pour son engagement, sa disponibilité et son efficacité dans l'exercice de son mandat, le contexte sanitaire ne l'a en rien simplifié et l'a rendu plus sportif !

Bons remis en remplacement du Repas du Conseil communal 2020 : en raison de la fermeture des établissements depuis le mois de novembre 2020, la Municipalité a décidé de prolonger à nouveau la validité des bons qui vous ont été remis en octobre dernier **jusqu'au 30 juin 2021**.

Pandémie de COVID-19 : en cette période difficile de crise sanitaire, l'Exécutif encourage vivement la population à soutenir les artisans, entreprises et commerçants de Corsier en consommant « local » aussi souvent que possible.

Association Sécurité Riviera : les besoins sécuritaires étant évolutifs, le Comité de direction et la Direction ont décidé de repenser le concept de sécurité de proximité sur l'ensemble des dix communes. Ce nouveau concept a été déployé depuis le 1^{er} janvier 2021, raison pour laquelle vous pouvez rencontrer des « duos » répondant de proximité (RP) et assistant de sécurité public (ASP) sur notre territoire communal. Une telle harmonisation permet de couvrir l'ensemble du territoire en offrant des prestations sécuritaires complémentaires.

Aménagement du territoire – Zone Réservée : dans son arrêt du 3 février dernier, la Cour de droit public du Tribunal fédéral a rejeté intégralement le recours déposé par une propriétaire contre l'instauration d'une zone réservée sur sa parcelle. Les arguments de la commune ont été suivis par le TF. Cette zone réservée est donc validée.

Finances, Jeunesse, Sociétés, Sports, Cultes & Développement durable – Bernard Schär

Interpellation relative aux alternatives locales et écologiques au ciment : au travers de son interpellation déposée lors de la séance du 7 décembre 2020, le groupe des Verts demandait à la Municipalité d'étudier les instruments à mettre en place afin de :

- recourir systématiquement à des alternatives au béton avec ciment lorsque cela est possible dans les rénovations ou constructions de bâtiments communaux ;
- inscrire des dispositions relatives à l'incitation à l'utilisation de matériaux écologiques et alternatifs au béton de ciment dans le règlement du Plan général d'affectation (RPGA) ;
- mettre à disposition des propriétaires et promoteurs des informations sur les alternatives au béton ciment dans la construction.

L'Exécutif, y répond comme suit :

- la Municipalité étudiera, au cas par cas, les possibilités de l'usage des matériaux les mieux adaptés en fonction des projets relatifs aux bâtiments communaux, tout en prenant en

compte les éventuels surcoûts des diverses options, du respect des normes et usages liés aux matériaux en question ;

- RPGA donne des règles de construction pour les volumes, surfaces, distances aux limites etc... mais pas d'usage de matériaux, domaine qui reste de la compétence et de la liberté de l'architecte, du constructeur, et du propriétaire. Le choix des matériaux définitifs n'est d'ailleurs pas forcément connu au moment de la mise à l'enquête publique ;
- il est illusoire de penser, qu'à l'échelle de notre commune, la Municipalité ou ses services puissent avoir à disposition des informations à jour sur tout en permanence. Il nous semble dès lors plus judicieux de laisser les associations faïtières promouvant des constructions alternatives faire leur promotion auprès des architectes et constructeurs.

Coordinateur de la vie communale et associative : le coordinateur M. S. Liniger est entré en fonction au 1^{er} janvier 2021. Dans un premier temps, il s'est concentré sur la mise en place d'un cahier des charges lui permettant de dessiner les contours de ce nouveau poste. L'objectif étant de déterminer les différents moyens de soutien aux sociétés locales de notre commune et, d'une manière plus générale, la possibilité de s'engager pour une animation villageoise dynamique.

Après avoir mis ces bases en place, il s'est fixé pour objectif d'aller à la rencontre des différents acteurs de la vie associative du village. Ainsi, l'organisation de séances de présentation lui a permis de faire connaissance et d'informer des représentants de 15 sociétés locales, les paroisses protestante et catholique, le service animation jeunesse EGZEKO, le personnel de la voirie, etc... Toutes ces réunions, qui se sont évidemment déroulées dans le respect des normes sanitaires en vigueur, ont donné lieu à des entretiens très enrichissants dans le but de déterminer les besoins de chacun, leur force ou leur limite. Il en ressort que tous se réjouissent de pouvoir compter sur ce nouveau soutien communal et attendent avec impatience d'avoir à nouveau la possibilité de faire vivre l'animation de notre village lorsque la situation le permettra.

Les prochaines activités du coordinateur sont les suivantes :

- développement d'outils de communication modernes et efficaces pour les sociétés (tribune des sociétés, site internet, pilier public, agenda Corsièran, ...) ;
- mise en place et gestion d'une liste de matériel à disposition des sociétés ;
- rencontre avec Pro Senectute dans le cadre de l'étude « Quartiers et Villages solidaires », suivi du projet, référent.
- projet d'une alternative à la sortie des aînés, symbolisant le soutien de la commune aux seniors.
- projet d'animations dans le village pour la période estivale avec mise en place de différents scénarios selon l'évolution de la situation sanitaire.

Société de Développement : en remplacement de la Course aux œufs, une balade familiale et amicale à travers le village sera proposée **dès le 1er avril prochain**. Cette manifestation est organisée en partenariat avec l'Etablissement scolaire.

L'assemblée générale de la société aura lieu (si les conditions le permettent) le **vendredi 23 avril 2021 à 19h30**. A cette occasion, la prise de congé d'une partie du comité qui a animé le village avec cœur et joie pendant de nombreuses années se fera. Plusieurs personnes œuvrent actuellement pour un fonctionnement renouvelé de la Société de développement et le Comité cherche encore une ou deux bénévoles.

Bâtiments & Transports – Pierre-André Debétaz :

Rapport no 03/2020 en réponse à la motion sur les émissions de CO² : en réponse à l'intervention de Mme M. Meier, conseillère communale, lors de la séance du Conseil du 7 décembre 2020, concernant le rapport municipal no 03/2020 en réponse à la motion « Pour un premier pas en direction d'une baisse des émissions de CO² », déposée par le groupe inter-parti Energie, la Municipalité précise :

- le rapport municipal précité a été accepté tel que présenté par le Conseil communal lors de sa séance du 8 juin 2020. La question de dissolution de la motion évoquée par Mme Meier ne se pose donc pas ;
- la Municipalité communique la liste des analyses CECB / CECB+ qui ont eu lieu, qui sont projetées ou qui ne seront pas réalisées dans les bâtiments communaux :

- Analyse déjà réalisée	Immeuble rue Centrale 3
- Analyse projetée à court terme	Offres déjà demandées à deux bureaux techniques pour les Collèges Jaman, Pléiades, Léman, l'immeuble de la Condémine 5, le Pavillon scolaire de Meruz.
- Analyse projetée à moyen terme	Offres à demander pour les immeubles de la rue du Château 2, du Collège des Monts et de la Ferme de La Chaux.
- Analyse qui ne sera pas réalisée	Immeuble Meruz 10 (déjà transformé avec effort énergétique) Immeuble Château 4 (déjà transformé avec effort énergétique) Chalet EGZEKO à la rue du Collège (phase de réflexion sur l'avenir du bâtiment).

Chapelle des Monts : Mme Janine Rüfenacht, concierge de la Chapelle des Monts, a décidé de mettre un terme à son activité **au 31 mars 2021**, afin de profiter de sa retraite. Nous lui adressons nos meilleurs vœux et la félicitons pour son dévouement pour la commune durant 24 ans. Afin de la remplacer, la Municipalité a engagé M. Christophe de Graffenried, domicilié aux Monts-de-Corsier.

Santé, Social, Tourisme & Culture – Ursula Bucher

Nonagénaire : une nouvelle nonagénaire a été fêtée le 13 janvier 2021. Il s'agit de Madame Juana Eugenia Urrutia.

Passeport-Vacances : les passeports auront lieu durant les vacances d'été **du 5 au 16 juillet et du 9 au 20 août 2021**. Inscription dès le 1^{er} avril et jusqu'au 8 mai. Des activités créatrices ou sportives, des découvertes et des excursions seront proposées aux enfants de la région. Si vous avez une demi-journée ou plus à consacrer à l'association en tant que bénévole pour assurer l'encadrement des participants durant les activités, n'hésitez pas à contacter le secrétariat du Passeport Vacances.

Voirie et Environnement & Signalisations – Michel Ceppi

Routes et chemins : le goudronnage de la route de Nant se fera au printemps 2021.

Arbre devant le Temple : suite à la chute du tilleul devant le Temple, un arbre aux mouchoirs a été planté en remplacement. Le choix s'est porté sur cette essence, car aucune maladie ne lui est connue. La chute du tilleul était due à une maladie de son système racinaire. Ce qui implique que des champignons sont encore présents dans le sol, et l'essence choisie y est résistante. Son développement multi-troncs permettra d'offrir une vue aux travers de ces derniers, et son feuillage offrira une ombre bienvenue. Son développement pourra atteindre une vingtaine de mètres d'ici quelques années.

- **Déchèterie de Praz-Libon** : la déchèterie intercommunale de Praz-Libon est ouverte selon l'horaire habituel. Toutefois, afin de préserver la santé de tous, les dispositions suivantes sont à respecter scrupuleusement :
 - ✓ seules 4 personnes peuvent accéder en même temps à la déchèterie,
 - ✓ 2 personnes maximum sont autorisées par véhicule,
 - ✓ la distance de sécurité de 2 mètres est impérative,
 - ✓ il est interdit de se rendre à pied dans le site de la déchèterie,
 - ✓ il est interdit de sortir de son véhicule dans la file d'attente,
 - ✓ aucune aide ne sera offerte par le personnel présent sur place,
 - ✓ les usagers doivent se conformer aux indications et instructions du personnel de déchèterie,
 - ✓ la ressourcerie est fermée pour des raisons sanitaires impératives.
- **Récupération du PET** : 9'568 kg de bouteilles à boissons en PET ont été récoltés sur la commune en 2020, ce qui représente 347'318 bouteilles recyclées par PET-Recycling puis transformées en PET recyclé de qualité. Par ailleurs, 4'928 kg de bouteilles ont été récoltés à la déchèterie de Praz-Libon, ce qui représente 178'886 bouteilles recyclées.

Forêts, terrain & Education – Hervé Liniger

Terrains agricoles et bâtiments associés : après la redistribution des terrains agricoles entre nos différents exploitants, les surfaces et volumes disponibles dans les divers bâtiments situés à la Chaux (ferme, grange et « refuge ») ont également été redistribués en fonction des besoins de chacun et les conditions de locations sont en cours de formalisation.

Association scolaire intercommunale (ASIC) : les statuts de l'ASIC ont été approuvés par le Conseil d'Etat du Canton de Vaud le 10 février dernier.

Eaux & Travaux – Philippe Goletta

Pont de Fenil : les travaux de surélévation se sont bien déroulés. Le programme suit son cours comme prévu.

Trottoir de l'Hautigny : les travaux débuteront dans la semaine du 8 mars 2021.

Collecteur du Signal : les travaux commenceront dès le 15 mars 2021. Le dépassement du budget s'élèvera à CHF 25'000.00. Le SIGE, l'ECA et le service de la consommation ont décidé d'augmenter le diamètre de la conduite d'eau potable soit de 125 à 160 cm. Les coûts du génie civil sont à 50% pour la commune et 50% pour le SIGE. Cette conduite dessert toute la zone industrielle de Fenil.

SIGE : lors de sa séance du 17 décembre 2020, le Conseil Intercommunal du SIGE a accepté deux préavis. Il s'agit du budget 2021 du SIGE et du remplacement des modules d'ultrafiltration de la station des Gonelles.

6. Election d'un membre à la Commission de gestion

M. le Vice-Président présente **M. M. Del Vecchio** (A). Il n'y a pas d'autre candidat. Des applaudissements confirment l'élection.

6bis Election d'un scrutateur

M. le Vice-Président propose **M. N. Rod** (A) en remplacement de **M. Del Vecchio**. Il n'y a pas d'autre candidat. Des applaudissements ponctuent cette élection.

6ter Assermentation d'un nouveau candidat

M. N. Luyet (A) présente **M. Luc Eisenhut**, monteur instructeur chez Bobst.

L'assemblée se lève. **M. le Président** lit l'art. 5 du règlement communal et procède à l'assermentation de **M. L. Eisenhut**.

Des applaudissements ponctuent la prestation de serment.

7. Préavis no 01/2021 – **Reconnaissance de l'intérêt public régional et à l'adoption du principe d'une participation financière de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL) au projet de sécurisation et de rénovation du Centre des Congrès et d'Exposition, à Montreux**

Mme M. Marquis (P) relève quelques points importants du rapport. La majorité des membres de la Commission ad hoc accepte le préavis no 01/2021.

M. le Vice-Président rappelle que le préavis doit être accepté par les 10 communes de la Riviera.

M. R. Genoud (A) souhaite connaître le montant des acquis fonciers de la CIEHL.

Mme la Syndique n'est pas certaine du montant. Elle répondra ultérieurement.

La parole n'est plus demandée. **M. le Vice-Président** soumet au vote les conclusions suivantes :

-de reconnaître l'intérêt public régional du projet de sécurisation et rénovation du Centre des Congrès et d'Exposition ;

-d'approuver le principe de la participation de la CIEHL à son financement, selon les modalités exposées dans le préavis.

Le préavis municipal no 01/2021 est accepté à l'unanimité

8. Préavis no 02/2021 – **Demande de crédit pour la désaffectation partielle des cimetières de Meruz et des Monts-de-Corsier, la création d'un nouveau jardin du souvenir et l'extension du Columbarium**

M. C. Desmet (C) lit la conclusion du rapport de la CoFin et **Mme M-Ch. Pickavance** (C) celle de la Commission ad hoc. Toutes deux acceptent, à l'unanimité, le préavis no 02/2021.

La parole n'est pas demandée. **M. le Vice-Président** soumet au vote les conclusions suivantes :

-d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux visant à désaffecter partiellement les cimetières de Meruz et des Monts-de-Corsier ;

-d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux visant à la création d'un nouveau jardin du souvenir ;

-d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux visant à l'extension du Columbarium ;

-de lui octroyer à cet effet un montant de CHF 225'000.00 pour réaliser l'ensemble des travaux en question sur une période de 2 ans ;

-de financer ces dépenses et investissements par la trésorerie courante et par recours à un emprunt si nécessaire à hauteur de CHF 225'000.00 et d'assumer les charges financières y relatives ;

-de prélever dans la « Réserve pour investissements futurs » figurant au Bilan la somme de CHF 225'000.00 afin d'amortir ces dépenses et investissements.

Le préavis municipal no 02/2021 est accepté à une large majorité (une abstention)

9. Préavis no 03/2021 – Demande de crédit pour l'acquisition de nouveaux véhicules de voirie, conjointement entre les communes de Corsier-sur-Vevey et Corseaux

M. C. Desmet (C) lit la conclusion du rapport de la CoFin qui propose d'accepter l'amendement suivant, soit d'accorder à la Municipalité CHF 338'250.00. La CoFin salue la qualité de l'étude donnant une planification des besoins à long terme ainsi que les synergies avec Corseaux. L'amendement sera lu par M. N. Luyet (A).

Mme M.-Ch. Pickavance (C) lit la conclusion de la Commission ad hoc qui félicite la commune d'avoir suscité une telle synergie des voiries avec Corseaux. Sur la base de cette vision d'ensemble pertinente de 9 ans, elle aurait préféré que le préavis ne porte que sur une tranche de trois ans, pour remplacer les véhicules les plus urgents. La Commission ad hoc, à l'unanimité, refuse le préavis no 03/2021.

M. N. Luyet (A) lit l'amendement de la Cofin :

« Au vu des rapides avancées technologiques, et que d'accepter ce préavis impliquerait une décision en lieu en place des deux prochaines législatures, nous ne pouvons envisager d'engager une ligne de crédit pour des dépenses s'étalant sur une durée de 9 ans. Afin de permettre d'organiser les appels d'offres, il est acceptable de s'engager sur un horizon de 3 ans.

Le montant du crédit accordé dans cet amendement correspond au crédit demandé dans le préavis pour les années 2021-2023.

Crédit demandé : CHF 698'500.00

Réduction : CHF-360'250.00

*Crédit accordé : **CHF 338'250.00***

M. R. Genoud (A) relève que l'étude de la société Hymexia est intéressante. Il estime que l'achat groupé des véhicules n'accorde que peu d'avantages. Le montant alloué pour 3 ans est conséquent mais paraît correct. La voirie doit pouvoir disposer de véhicules performants afin de diminuer la pénibilité du travail.

M. M. Ceppi répond que la Municipalité souhaitait présenter au CC une vision globale des véhicules de la voirie. Le but était d'optimiser le parc véhicules des deux communes. Les véhicules proposés par le préavis ne seront pas forcément ceux qui seront achetés. A terme, il

faudra tenir compte des avancées technologiques. Il relève l'importance de la synergie avec Corseaux. L'achat de matériel compatible et interchangeable engendre des économies. Il précise que l'achat d'une balayeuse serait effectif que si le contrat de location devait être rompu.

M. F. Coppex (C) s'inquiète des incidences au cas où l'amendement de la CoFin serait accepté.

M. M. Ceppi répond que certains véhicules pourront être achetés. Le dossier sera à nouveau étudié avec Corseaux afin d'établir des priorités. A terme, la Municipalité reviendra avec des préavis pour le renouvellement du parc des véhicules de la voirie.

M. P. Bugmann (A) demande si Corseaux s'est déjà prononcé sur ce préavis.

M. M. Ceppi répond que le préavis a été accepté par le CC de Corseaux.

M. P. Bugmann (A), par rapport à ce préavis, est dérangé par le fait que ces décisions impacteront plusieurs législatures.

M. M. Ceppi répond que la Municipalité voulait avoir une vision d'ensemble de tous les véhicules. Il est important de renouveler les véhicules afin d'éviter de lourds frais de réparations. Un véhicule a une durée de vie d'une dizaine d'années. Les véhicules usagés peuvent être revendus, il y a un marché parallèle. La voirie doit pouvoir travailler avec un matériel performant.

Mme la Syndique, par rapport à l'intervention de **M. P. Bugmann**, précise que ce n'est pas un problème d'avoir des projets qui s'échelonnent sur deux législatures. Elle cite le cas des constructions de collèges.

Elle relève que Corsier comptabilise deux fois plus de kilomètres de routes que Corseaux. C'est un avantage pour Corsier de bénéficier de cette synergie. Pour profiter d'offres groupées et ainsi bénéficier d'économies importantes, il faut disposer d'un plan sur le long terme.

En présentant chaque fois un préavis pour l'achat d'un véhicule, il n'y aurait plus de synergie avec Corseaux.

Le plan de renouvellement du parc véhicules de la voirie présenté en accord avec Corseaux permet une économie de 30%. Ce préavis est intéressant pour Corsier.

M. P. Groux (C) est dubitatif. Il est souvent reproché à la Municipalité d'avoir une vision à court terme. Avec ce préavis, elle a une vision globale sur le long terme. Ce projet, en synergie avec Corseaux, est intéressant financièrement. Il évite aussi au CC de se prononcer pour l'achat de chaque véhicule.

La parole n'est plus demandée. **M. le Vice-Président** lit l'amendement qui accorde un crédit de CHF 338'250.00 à la Municipalité.

L'amendement est accepté par 24 oui (15 non et 3 abstentions)

M. le Vice-Président soumet au vote les conclusions du préavis amendé :

-d'accorder à la Municipalité un crédit de **CHF 338'250.00**, réparti sur une durée de **3 ans**, pour le renouvellement des véhicules de voirie ;

-de financer ces investissements par la trésorerie courante et par recours à un emprunt si nécessaire à hauteur de **CHF 338'250.00** et d'assumer les charges financières y relatives ;

-d'amortir ces dépenses au fur et à mesure des achats sur une durée de 10 ans au maximum, la première fois dès l'exercice suivant la mise en service du premier véhicule.

Le préavis municipal amendé no 03/2021 est accepté à une large majorité
(4 avis contraires et 7 abstentions)

10. Préavis no 05/2021 – Demande de crédit pour l'aménagement de deux salles de classes supplémentaires dans le Collège de Jaman de Corsier-sur-Vevey en vue de la rentrée scolaire 2021

M. C. Desmet (C) lit la conclusion du rapport de la CoFin qui accepte à 5 voix contre 2 le préavis no 05/2021. **Mme M. Bussy** (C) lit le préambule et la conclusion du rapport de la Commission ad hoc qui accepte, à l'unanimité, le préavis no 05/2021.

Mme S. Mahrer (V) relève que, depuis 2008, les Municipalités ont été averties par M. Berdoz, ancien directeur de l'EPS de Corsier de l'évolution des effectifs des élèves. La situation est urgente et elle n'est pas satisfaisante. Elle regrette le déplacement de la salle de musique au sous-sol pour permettre la création de deux classes. Elle souhaite que les intervenants directs de l'école soient écoutés car ils sont les mieux informés.

M. P.-A. Debétaz répond que la Direction des écoles et les enseignants ont toujours été associés à l'élaboration de ce projet de création de deux nouvelles classes. La salle de musique ne sera pas au sous-sol mais au rez-de-chaussée. Il était préférable de créer deux classes au deuxième étage qui est plus lumineux, ceci pour le confort des élèves. La salle de musique n'est pas utilisée à chaque période.

La salle de psychomotricité de Meruz pourrait déménager à Jongny. Cela permettra de disposer d'une classe supplémentaire qui ne nécessitera pas des lourds travaux de rénovation.

M. P. Bugmann (A) informe qu'il a voté non à ce préavis. Il n'est pas contre la création de 3 classes mais il manque de la clairvoyance dans toute la gestion des locaux scolaires. Il retrace l'historique des plans d'investissement pour les collèges : 2016 – 10,5 mio, 2018 -15 mio, avril 2019 - CHF 900'000.00 pour les containers provisoires, octobre 2019 – CHF 100'000.00 d'étude pour les pavillons scolaires, 20 mio pour le collège, octobre 2020 – 2,5 mio pour les pavillons scolaires, 15 mio au lieu de 20 mio pour le collège. Il a l'impression qu'il y a des idées de projets mais sans ligne directrice.

Statistiques à l'appui, il démontre qu'il y a une augmentation des élèves primaires et une baisse des élèves secondaires. En 2019, le Cercle scolaire comptabilisait 924 élèves et près de 1000 en 2020.

Il souhaite avoir une ligne claire pour les 5 à 10 prochaines années. Il invite les Conseillers à refuser le préavis.

M. B. Schär explique que la diminution du nombre des classes secondaires est liée à la LEO (Loi sur l'Enseignement Obligatoire). Les classes primaires comportent les élèves de 1 à 8P. Les classes secondaires accueillent les élèves de 9 à 11S. Avant l'introduction de la LEO, les classes 7 à 8 étaient rattachées au secondaire.

Les constructions des Monts-de-Corsier et de Jongny engendrent un nombre important d'élèves. Le Cercle scolaire a urgemment besoin de locaux pour accueillir tous les enfants scolarisés. Jongny et Chardonne ont créé des classes supplémentaires. Corsier doit également ouvrir des classes en attendant la construction d'un collège.

Les études réalisées par un bureau privé démontrent que les chiffres énoncés pour 2025 ont été dépassés avec 5 ans d'avance. Des élèves d'écoles privées rejoignent les classes du Cercle scolaire.

M. C. Desmet (C), Président de l'ASIC, (Association Scolaire Intercommunale Cercle de Corsier) relève une forte augmentation des élèves entre 2017 (46 classes pour 907 élèves) et 2020, (52 classes pour 990 élèves). Les statistiques peuvent être consultées sur le site de l'EPS de Corsier. Il informe qu'une trentaine d'appartements ont été finalisés à la Dautère. Le nombre d'élèves va encore augmenter. Il constate qu'aucun Conseiller n'est venu avec une demande pour accélérer la construction d'un collège.

M. F. Rittmeyer (V) ne comprend pas le choix de serrer les élèves dans des classes au lieu d'installer 4 containers, côté parking Est, près du Collège, ceci seulement pour une année. L'année prochaine, ces derniers pourraient être déplacés pour rejoindre les autres modules. Il pense que la Direction et les enseignants n'ont pas été consultés.

M. H. Liniger répond que la Direction a été approchée pour trouver une solution à ce manque de classes. Les classes prévues ainsi que la salle de musique sont aux normes. Ces constructions seront pérennes.

M. P.-A. Debétaz précise que des containers peuvent être entreposés au maximum 3 mois sans nécessiter une mise à l'enquête. Les containers n'auraient pas pu être opérationnels pour la rentrée scolaire 2021-2022. L'installation de containers nécessite la pose d'un socle, un raccordement aux eaux usées, aux eaux claires et à l'électricité.

M. P. Bugmann (A) souhaite un plan qui tienne la route. Il faut éviter d'installer des modules provisoires pour ne pas dilapider l'argent et se concentrer sur le projet de construction d'un bâtiment scolaire.

M. le Vice-Président recentre le débat sur le préavis no 05/2021.

Mme L. Khouri-Dagher (C), concernant le montant des travaux, souhaite savoir s'il a été fait appel à plusieurs architectes pour présenter divers projets.

M. P.-A. Debétaz répond que la Municipalité et M. Y. Schmid ont travaillé à la réalisation du projet et assumeront le suivi des travaux. M. Fesslé a été sollicité pour la finalisation et la signature des plans.

M. H. Liniger précise que ces travaux permettent un aménagement de classes, il n'y a pas de travaux lourds. M. P.-A. Debétaz a une formation d'architecte, ce qui a permis de ne pas engager un architecte et éviter ainsi des frais d'honoraires élevés.

La parole n'est plus demandée. **M. le Vice-Président** soumet au vote les conclusions suivantes :

-d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux visant à aménager deux salles de classe au Collège Jaman pour un montant total de CHF 313'500.00 (TVA incluse) ;

-de financer cet investissement par la trésorerie courante et par recours à un emprunt si nécessaire à hauteur de CHF 313'500.00 et d'assurer les charges financières y relatives ;

-de prélever dans la « Réserve Bâtiments scolaires » figurant au Bilan la somme de CHF 313'500.00 afin d'amortir ces dépenses et investissements.

Le préavis municipal no 05/2021 est accepté à une large majorité
(3 avis contraires et 3 abstentions)

11. **Rapport no 01/2021 – Réponse au postulat relatif à la protection du patrimoine arboré de la commune de Corsier-sur-Vevey**

Mme M. Meier (C) donne lecture de quelques points importants du rapport de la Commission ad hoc. Celle-ci accepte à l'unanimité la réponse municipale telle que présentée et se réjouit de la suite qui sera donnée à ce thème.

M. F. Coppex (C) informe que la Commission de gestion travaille également sur le thème du patrimoine arboré de la commune. Les divers points soulevés par le rapport sont en cours d'analyse.

La parole n'est plus demandée. **M. le Vice-Président** soumet au vote la conclusion suivante :

-de prendre acte du présent rapport en réponse au postulat de la Concorde.

Le rapport no 01/2021 est accepté à une large majorité
(1 avis contraire et 1 abstention)

12. Interpellations, motions, postulats et projets rédigés

-Mme G. Gillieron (C), au nom de la Concorde, dépose un postulat : « **Assurer la sécurité des jeunes écoliers au centre du village par une présence de coach ou de patrouilleurs scolaires et par une étude en vue d'adaptation de quelques aménagements** »

Le postulat est soutenu par 5 membres de la Concorde.

Le postulat se trouve en annexe à la fin du PV.

Mme la Syndique, enseignante dans les classes primaires est sensibilisée à la sécurité des enfants. Elle rectifie certains points du postulat :

-Un enfant qui n'est pas scolarisé ne doit pas être laissé aux abords de la route sans la surveillance d'un adulte.

-Lors de la rencontre avec Mme Roth, Mme Burger, un responsable de la DGMR et une délégation municipale, les problèmes listés dans le postulat ont été constatés. Ils existent, mais ils n'étaient pas cumulés sur la même matinée et dans la même heure. Des enfants jouaient autour du Temple, ils se sentaient en sécurité. Un enfant de moins de 11 ans n'a pas intériorisé la notion de danger pour être laissé seul sur la route.

L'engagement d'un coach présent à un endroit n'est pas la bonne solution. Il ne peut pas assurer la sécurité du trajet de la maison à l'école.

La meilleure solution est de mettre en place un Pédibus avec l'aide d'un coordinateur cantonal. La Municipalité soutiendra cette démarche au niveau administratif et financier. Un parent réunit les enfants au fur et à mesure du trajet de la maison à l'école. Sur le chemin de l'école, il y a des panneaux stipulant « arrêt » où les enfants attendent le Pédibus. L'accompagnateur reste dans la cour de l'école jusqu'à ce que la cloche sonne. Les Pédibus de Chardonne et Jongny fonctionnent bien. Un parent accompagne un ou deux trajets par semaine. La marche est favorable pour le développement des enfants. **Mme la Syndique** encourage vivement la mise en place d'un Pédibus.

M. le Vice-Président rappelle que, après discussion, le CC peut nommer une Commission chargée de préavis sur la prise en considération et renvoi à la Municipalité, ou de renvoyer directement le postulat à la Municipalité.

Mme M. Bussy (C), pour compléter le postulat de Mme G. Gillieron, informe que le sondage du Conseil d'Etablissement (CE) sur le transport et la sécurité des élèves a été repris en 2017 afin d'évaluer la situation actuelle. Il a été constaté que les dangers persistent sur la Place du Temple et au Carrefour du Châtelard. La Municipalité, dans sa réponse au CE, souhaitait installer du mobilier urbain et réaliser quelques aménagements. Actuellement, seuls quelques

blocs de pierre empêchent le parcage sauvage. Ces documents peuvent être consultés sur le site de l'EPS de Corsier. Elle invite les Conseillers à soutenir le postulat.

M. F. Coppex (C) apprécie la réponse municipale et estime que la mise en place d'un Pédibus serait excellente. Il demande une explication concernant la mise en opposition entre coach et Pédibus.

Mme la Syndique répond que le Pédibus sécurise l'entier du chemin scolaire. Le coach ne peut surveiller qu'un endroit.

Mme G. Gillieron (C) estime que le Pédibus est une solution. Elle soulève deux problématiques, il faut que les parents s'engagent et plusieurs lignes seraient à créer. En engageant un coach, la Place du Temple serait sécurisée.

Mme S. Mahrer (V) relève que les deux solutions sont à retenir. Un coach serait important pour sécuriser les arrêts du bus. Les élèves se rendant sur le site de Corseaux sont encore jeunes.

Mme L. Khouri-Dagher (C) demande si, dans les endroits stratégiques, des panneaux visuels pour les automobilistes pourraient être installés.

Mme la Syndique répond par la négative. La DGMR n'autoriserait certainement pas la pose de panneaux sur la Place du Temple, l'école étant située trop loin.

M. le Vice-Président informe que le Service juridique a déclaré que le postulat est recevable. La parole n'est plus demandée. Les Conseillers refusent la création d'une Commission chargée de préavis sur la prise en considération du postulat et le renvoi à la Municipalité à la grande majorité (1 avis contraire et 5 abstentions).

M. le Vice-Président soumet au vote la prise en considération du postulat.

La prise en considération du postulat est acceptée à la majorité (7 avis contraires et 8 abstentions).

Le postulat est renvoyé à la Municipalité pour la rédaction d'un rapport.

-M. F. Coppex (C), au nom de la Concorde, dépose le postulat « **Soutien aux entreprises corses** ».

Le postulat est soutenu par 5 membres de la Concorde.

Le postulat se trouve en annexe à la fin du PV.

Mme la Syndique précise que la Municipalité, comme annoncé dans le Corsieran, a renoncé à encaisser la taxe déchets pour les entreprises, soit environ CHF 22'000.00. L'Exécutif a également renoncé à percevoir des loyers, ce qui correspond à un soutien aux entreprises d'environ CHF 50'000.00 pour l'année 2020. Ce soutien pourrait être reconduit en 2021, la décision n'a pas encore été prise par la Municipalité.

M. C. Desmet (C) se réfère à un article de « 20 Minutes » où la structure SolidaResto (association qui regroupe la chaîne de fournisseurs de la restauration et #quivapayerladdition) a contacté, par courrier, 309 communes vaudoises. L'objectif est de les inciter à poursuivre les actions de soutien des indépendants et PME de leur région, surtout par rapport aux cas de rigueur. Cette solution pourrait être mise en place si les démarches ne sont pas trop compliquées.

Une aide directe aux commerces locaux par le biais de bons serait aussi intéressante que la suppression des taxes.

Mme la Syndique a reçu le courrier de SolidaResto. Il s'agit d'envoyer un sondage aux entreprises pour connaître quelles ont été leurs difficultés à obtenir des aides. La Commune doit faire l'intermédiaire entre le Canton et les entreprises. La Commune n'est pas le bon interlocuteur, ce serait plutôt le rôle de la PROMOVE (Association pour la promotion économique de la Riviera et de Lavaux).

Concernant les bons à faire valoir dans les commerces, plusieurs communes dont Montreux ont renoncé à cette option contrairement à Vevey.

Par rapport à ce système de soutien, **Mme la Syndique** ne connaît pas la position du GICA (groupement des entrepreneurs et artisans des communes de Corsier et Corseaux).

M. le Vice-Président informe que le Service juridique a déclaré que le postulat est recevable. La parole n'est plus demandée. Les Conseillers, à l'unanimité, refusent la création d'une Commission chargée de préavis sur la prise en considération du postulat et renvoi à la Municipalité.

M. le Vice-Président soumet au vote la prise en considération du postulat.

La prise en considération du postulat est acceptée à la majorité (7 avis contraires et 8 abstentions).

Le postulat est renvoyé à la Municipalité pour la rédaction d'un rapport.

-Mme S. Mahrer (V), au nom des Verts dépose une interpellation « **Entretien des fontaines publiques du village** »

L'interpellation est soutenue par 5 Conseillers.

L'interpellation se trouve en annexe à la fin du PV.

Mme S. Mahrer (V) demande si la Municipalité peut garantir que les directives cantonales sont respectées.

M. M. Ceppi répond que les normes sont observées. Il demandera la confirmation à M. N. Grangier, Chef de service de la voirie, que la fiche technique est bien respectée.

-Mme J. Henry-Baudois (V), au nom du GIECCC (Groupe Inter-Partis du Conseil Communal de Corsier) dépose une interpellation « **concernant les CECB+ et les émissions de CO₂** »

L'interpellation est soutenue par 5 Conseillers.

L'interpellation se trouve en annexe à la fin du PV.

M. P.-A. Debétaz se réfère aux explications données dans les communications municipales. Concernant le court terme, les collèges seront analysés dans le courant de l'année. Pour le moyen terme, il n'est pas prévu de réaliser des travaux importants pour le collège des Monts.

Mme J. Henry-Baudois (V) demande si l'analyse énergétique sera réalisée également sur les bâtiments rénovés il y a plusieurs années.

M. P.-A. Debétaz précise qu'une analyse CECB+ pourrait être réalisée sur les collèges rénovés il y a 10 ans et plus. Il n'y aura pas d'analyse sur la Maison de commune rénovée dernièrement ni sur l'immeuble Meruz 10 déjà transformé avec effort énergétique.

13. Vœux, questions, divers et propositions individuelles

-M. C. Desmet (C) émet un vœu. Il demande l'introduction d'une indemnité pour garde d'enfants de moins de 12 ans pour les Conseillères et Conseillers Communaux sur la base du

tarif recommandé par la Croix-Rouge vaudoise. Le versement se ferait annuellement en même temps que les jetons de présence.

-L'accès à l'indemnisation s'obtient sur demande préalable auprès de la secrétaire du Conseil, sur base d'un formulaire de remboursement. La personne est agréée par la Croix-Rouge, selon la liste publiée par cette institution.

-Le cas donnant droit à l'indemnisation pourrait se limiter à une famille monoparentale, ou lorsque les deux parents sont simultanément engagés, lors des séances du Conseil ou de Bureau du Conseil.

-La durée de l'indemnisation est égale à la durée effective de la séance, majorée d'une heure.

Il émet le vœu que le Bureau du Conseil intègre cette nouvelle indemnisation lorsqu'elle soumettra à la Municipalité les indemnisations du Conseil communal pour la législature 2021-2026.

-Mme U. Bucher informe que le Musée Chaplin's World rouvrira ses portes le 12 mars 2021. Une exposition temporaire consacrée à « Chaplin et le dictateur » à travers des photos et des documents inédits. L'exposition pourra se visiter jusqu'au 29 août 2021.

-Mme U. Bucher, fait part d'une anecdote qui l'a quelque peu interpellée. Suite à l'intervention de Mme J. Ribeiro sur la place des femmes dans la société et l'égalité homme/femme, il s'avère que dans un mail adressé à la Municipalité, elle ne s'adresse qu'à Mme la Syndique et aux Municipaux. **Mme U. Bucher** est déçue et regrette que les principes d'égalité ne soient pas appliqués.

Mme J. Ribeiro (P) s'excuse de cette erreur. Elle estime que ce n'était pas nécessaire de rapporter ce fait devant le CC. Elle trouve cette remarque déplacée, qui plus est le 8 mars, journée de lutte pour les droits de la femme.

Mme S. Mahrer (V), au nom des Verts, transmet sa satisfaction d'avoir associé les élèves de 12-15 ans, au réaménagement du Parc Chaplin par le biais d'un sondage. Les aînés ont-ils été approchés dans cette démarche ? Qu'en est-il des projets réalisés par l'HEPIA ? (Haute Ecole d'Ingénierie et d'architecture).

M. H. Liniger répond que l'HEPIA a remis une quinzaine de projets sur l'aménagement global du Parc Chaplin. La Municipalité en a retenu 4. Ces projets englobent toutes les catégories d'âge. Il y aura une ouverture visuelle sur le lac et les montagnes. Le côté Sud et le pourtour du Parc, en direction du Temple, seront sécurisés.

-M. Ch. Borloz (A) a constaté que des tuiles de la Chapelle sont tombées sur la place de parc. La lampe extérieure de la Chapelle s'allume au passage des voitures sur la route cantonale. Une invasion de mouches est à déplorer dans l'escalier qui monte à la salle de répétition de la fanfare ainsi qu'au clocher.

Mme la Syndique prend note. Il n'est pas nécessaire d'attendre une séance de CC pour rapporter ces inconvénients. Il faut avertir le Greffe municipal.

M. F. Rittmeyer (V), concernant le vœu de M. C. Desmet, explique qu'en adhérant au Parti des Verts, ce dernier prend en charge les frais de garde.

M. C. Desmet (C) précise qu'il n'est plus concerné par ce vœu, ses enfants ont plus de 12 ans !

M. R. Genoud (A), suite aux communications municipales concernant la déchetterie, s'étonne qu'aucune aide ne sera offerte par le personnel communal. Le responsable doit aider les citoyens et il souhaite que ce texte soit modifié.

M. R. Genoud (A) précise que le domaine de la Chaux a été acheté en 1970 pour les paysans des Monts. Jusqu'à 2020, deux ou trois paysans bénéficiaient de ces terres. Cette inégalité est aujourd'hui réparée. Un maraîcher partagera également le terrain.

M. M. Ceppi répond que les directives cantonales, en lien avec le COVID-19, ordonnent des restrictions. L'employé en charge de la déchèterie n'a jamais refusé de donner un coup de main aux citoyens.

M. V. Volet (A) a entendu à deux reprises durant la séance que des études ont été mandatées par la commune et le résultat de leurs analyses n'a pas été cohérent. La Municipalité reprend-elle contact avec ces mandataires pour leur faire part de leur mauvaise appréciation ?

M. H. Liniger répond que, concernant les collèges, la 1^{ère} étude n'a pas donné satisfaction et cela a été pareil pour la 2^{ème} étude. Les documents transmis ne peuvent pas être un outil de travail.

M. V. Volet (A) demande, lorsqu'il y a de grossières erreurs sur le résultat, si les mandataires entrent en matière pour un rabais ou une contrepartie.

Par rapport à la Place du Temple, il y a une dizaine d'années, les places de parc étaient éloignées du mur pour faire passer les piétons le long du mur. Depuis quelques années, il faut faire le contraire, soit coller les voitures près du mur et laisser les piétons passer derrière les voitures. Actuellement, cette situation est remise en discussion. Dans quelle mesure les bureaux d'ingénieurs prennent en compte leurs contradictions.

M. H. Liniger répond qu'il n'est pas possible de dire à un expert qu'il a tort. Il cite l'exemple des nouvelles constructions de Jongny ; les mandataires avaient prévu la venue de peu d'enfants. Ces quartiers devraient accueillir un nombre restreint d'enfants vu que les personnes aux revenus élevés engendreraient peu d'enfants !

M. P.-A. Debétaz relève qu'en principe les analyses donnent satisfaction. Il déplore de temps en temps un problème.

M. le Vice-Président rappelle la date de la prochaine séance, soit le lundi 7 juin 2020.

M. le Vice-Président remercie les Conseillers pour leur participation et la richesse des échanges. Il rappelle les gestes barrières à respecter en sortant de la salle.

La parole n'est plus demandée. **M. le Vice-Président** clôt la séance à 22h41.

Au nom du Conseil communal

Le Vice-Président



T. Ribeiro



La secrétaire



C. Cuénod-Cochard

Postulat "Assurer la sécurité des jeunes écoliers au centre du village par une présence de coach ou de patrouilleurs scolaires et par une étude en vue d'adaptation de quelques aménagements"

Madame la Syndique, Madame et Messieurs les Conseillers municipaux,
Monsieur le Président du Conseil Communal, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers Communaux,

La sécurité routière constitue l'une des préoccupations majeures de toute la population. Et quand il s'agit de celle des enfants, nul ne peut ignorer cette problématique. Les abords des écoles, les transports scolaires relèvent de diverses responsabilités. Mais les traversées de route, a fortiori par exemple, pour rejoindre un bâtiment scolaire ou un bus impliquent clairement celle de l'Autorité. Il est question ici, notamment, du passage sis entre la place du Temple et la Poste de Corsier-sur-Vevey ainsi qu'au niveau de l'arrêt « Châtelard ».

Des solutions adaptées à chacun, aux enfants (scolarisés ou non) mais aussi aux adultes, en particulier aux personnes plus vulnérables, sont nécessaires. Le rôle des patrouilleurs consiste à arrêter la circulation pour faire traverser permettant également de sensibiliser les plus jeunes au trafic. Une zone 30 km/h offre en effet la possibilité de traverser n'importe où, simplement en signalant son intention, mais dans les faits, cela n'est pas si simple.

Cette problématique avait déjà été soulevée en 2013 par le quart-parents du Cercle d'Etablissement scolaire. La future rénovation du centre du Village avait alors été annoncée comme solution. Il est maintenant évident que ces travaux n'ont pas totalement résolu cette problématique. Pour preuve, les sollicitations de parents inquiets par la situation parviennent encore à la Municipalité

A notre connaissance, des parents, dont Madame Mireille Roth, ont interpellé la Municipalité fin 2019 et s'étaient retrouvés sur place un matin au moment de l'arrivée du bus avec Mme Rouge, M. Debétaz et M. Schär.

La situation était alors édifiante :

- Voitures parkées sur les places en face de l'église reculant sans visibilité alors que des enfants de moins de 10 ans leur passent derrière
- Livraisons au Café de la place, empêchant le bus des VMCV de s'arrêter sur leur zone dédiée et obligeant le bus scolaire à s'arrêter plus en amont vers la poste
- Enfants qui se courent après et qui finissent sur la route sans s'en rendre compte, ce renforcé par l'absence de zones d'attente dédiées
- Voitures pressées qui ne se sentent pas en devoir de céder la priorité pour les enfants qui traversent
- Voitures qui dépassent le bus à l'arrêt et qui pourraient heurter les enfants qui traversent devant le bus.

Pour donner suite à cette rencontre sur site, seule une réponse orale est parvenue aux parents concernés : selon la mémoire de ladite personne, la réponse fut qu'il appartient aux parents d'accompagner leurs enfants et de veiller à la sécurité sur place.

En septembre dernier, la Municipalité a, à nouveau, été interpellée par un citoyen les informant qu'en seulement quatre semaines d'école, il avait été témoin à deux reprises d'une situation très dangereuse au carrefour de l'église-poste impliquant des enfants du primaire. Au vu des aménagements, les voitures doivent prêter attention aux bus, aux priorités et parfois aux manœuvres de parking. Les enfants devant traverser au milieu de tout cela, ne peuvent le faire en toute sécurité.

Il nous semble inutile de s'attaquer à la législation, le 30 Km/h ne permettant pas les passages piétons, mais la question est la suivante : pourquoi ne pas prévoir un patrouilleur comme dans plein d'autres communes ?

La commune ayant deux sites scolaires, certains parents doivent donc accompagner le plus jeune au site de Meruz et le plus grand doit ainsi se rendre seul au site du Collège, les cours commençant à la même heure. Je tiens à rappeler que lors du Conseil de ce soir, nous votons sur l'aménagement d'une seconde classe 1-2P au site de Meruz.

Sommes-nous prêts à accepter un accident car cela serait de la responsabilité des parents ou souhaite-t-on être proactifs ? Via ce postulat, nous invitons donc la Municipalité à étudier l'opportunité de prendre les mesures suivantes :

- Etudier l'opportunité de la mise en place de coach ou patrouilleurs scolaires aux deux carrefours susmentionnés. En effet, l'engagement de coach ou de patrouilleurs est maintenant du ressort de la Municipalité et non plus du cercle scolaire comme précédemment. Ceci a pu être confirmé par le service cantonal de prévention routière. Un coach peut aider les jeunes enfants à traverser en zone 30 alors qu'un patrouilleur ne peut le faire qu'en présence d'un passage pour piétons. Il semble que 2 personnes, à raison de 4 fois 30 minutes par jour (2 fois seulement le mercredi) permettraient d'assurer le minimum de sécurité requise. A titre d'information, sachez que ces personnes doivent suivre une formation qui serait prodiguée par la section prévention routière de Police Riviera.
- Etudier la possibilité d'identifier par un marquage particulier le lieu le plus adapté afin de canaliser la traversée, si le canton n'est toujours pas ouvert à accepter la mise en place d'un passage piéton en zone 30km/h. Pour rappel, des pas ont été peints à Banderette.
- Etudier la possibilité de déplacer le trottoir entre la rue Centrale et le Café de la Place entre le mur et les places de parc. Ceci éviterait aux piétons de passer derrière des voitures lors de manœuvres qui peuvent se relever dangereuses.
- Etudier la faisabilité du déplacement de l'arrêt de bus Place du temple, afin qu'il bloque la circulation à l'arrêt.

Nous avons voté récemment l'engagement d'un coordinateur au sein de l'administration communale, est-il envisageable que ce collaborateur coordonne l'organisation des coachs/patrouilleurs. Le faible coût de défraiements de ces collaborateurs, à raison de 8 à 10 heures par semaine, devrait être supportable pour notre budget communal. De plus, cela permettrait un complément de revenu pour des retraités ou des parents qui restent à leur domicile. Il peut être requis que ces personnes soient domiciliées à proximité du site.

Nous vous remercions pour votre attention et ne doutons pas du soutien du Conseil Communal afin que notre Municipalité étudie ces différentes mesures et nous reviennent rapidement avec des solutions sécuritaires.

Gwenaëlle Gillieron

Au nom de la Concorde

8.03.2021

Fabrice Coprex

M. Busy

C. Finkler J. Burger

Postulat "Soutien aux entreprises corses"

Madame la Syndique, Madame et Messieurs les Conseillers municipaux,
Monsieur le Vice-Président du Conseil Communal, Mesdames et Messieurs les Conseillères et
Conseillers Communaux,

La crise sanitaire sera encore longue et sujette sans doute à de nombreuses évolutions ; il est actuellement difficile de définir un horizon avec les pénuries de vaccins et l'arrivée de nouveaux variants.

Cette crise a mis à mal nos commerçants locaux qui font la richesse de notre commune. Malheureusement, même lorsque la pandémie ne sera plus qu'un mauvais souvenir avec la levée des restrictions, l'impact économique des vagues successives sera toujours présent et se fera sentir non seulement en 2021 mais encore dans les années suivantes. A titre d'exemple, Genève prévoit 30% de faillites de cafetiers-restaurateurs en 2021.

Certes la Municipalité a soutenu les restaurateurs locaux avec les bons offerts aux Conseillers en lieu et place du repas traditionnel. Mais cela écarte de facto toutes les autres entreprises locales qui ont également souffert des mesures CoVid. On pense aux coiffeurs, aux artisans de Fenil et aux nombreux autres indépendants.

Il n'est nul besoin de rappeler que ce type de soutien engendre un retour positif déjà à court terme comme le maintien d'emplois et de recettes fiscales.

Plusieurs communes comme Vevey (projet BienWenue) ou Fribourg (projet Karyion) ont développé un système de soutien avec des bons à faire valoir dans leurs commerces locaux.

Le principe est simple : le client/citoyen achète des bons avec un rabais à faire valoir dans les commerces locaux participant. A l'encaissement, la Commune paie le montant du rabais aux commerces.

Plusieurs possibilités, relativement simples à mettre en œuvre, s'offrent à nous :

- Envoi à tous les ménages de bons de réduction à faire valoir sur un montant minimal
- Envoi à tous les ménages d'un carnet de bons avec valeur intrinsèque

Cela permet à nos entreprises locales de gagner en visibilité.

Cela peut-être également l'occasion de demander aux commerçants une contrepartie non monétaire et positive. Dans le programme veveysan, les commerçants participants acceptent (de façon non contraignante) une charte les engageant à respecter des processus de durabilité.

Le présent postulat vise à inciter la Municipalité à étudier la possibilité d'effectuer des démarches similaires de soutien financier envers les commerçants locaux pour répondre aux mesures sanitaires qui pourraient être prises durant ces prochains mois, voire ces prochaines années.

Vevey, qui compte environ 20'000 habitants, a voté un budget de 300'000 frs. Si l'on applique un facteur de proportionnalité à notre commune, **cela représente 57'000 Frs.**

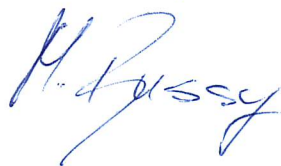
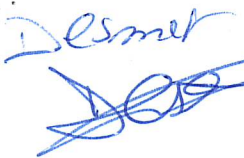
Le budget communal 2021 est prudent et nous permet d'absorber cette dépense supplémentaire sans prendre de grands risques.

Outre le montant à affecter, la Municipalité est invitée à étudier les critères d'octroi des différentes formes d'aide qui pourraient être accordées, tous secteurs économiques confondus.

Nous vous remercions pour votre attention et espérons que ce postulat en faveur de notre tissu économique local rencontrera la faveur du Conseil communal.

Au nom de la Concorde :

Fabrice Coppex



Conseil communal de Corsier-sur-Vevey du 8 mars 2021

Interpellation des Vert.e.s Entretien des fontaines publiques du village

Monsieur le Président, chères et chers collègues,

Plusieurs citoyens du centre du village, attentifs à la nature environnante, sont interpellés par la méthode employée par notre commune pour l'entretien de ses fontaines.

Un contact avec Mme Florence Dapples, directrice générale de l'environnement et directrice de l'environnement industriel, urbain et rural du canton de Vaud, nous a permis d'apprendre que l'entretien des fontaines à débit permanent raccordées au réseau des eaux claires communales doit respecter la fiche technique suivante pour éviter toute atteinte au milieu naturel :



CANTON DE VAUD - DEPARTEMENT DE LA SECURITE ET DE L'ENVIRONNEMENT - SERVICE DES EAUX, SOLS ET ASSAINISSEMENT

ENTRETIEN DES FONTAINES

MESURES DE PROTECTION DES EAUX

TOUJOURS

- ☺ Préférer le nettoyage par des moyens mécaniques

SI DES PRODUITS DOIVENT EXCEPTIONNELLEMENT ÊTRE UTILISES

- ☺ Respecter les dosages prescrits par les fournisseurs
- ☺ Attendre au minimum 48 h. avant de rejeter l'eau
Pour ce faire, couper l'alimentation d'eau ou détourner celle-ci
- ☺ Limiter le débit du déversement après entretien
Impérativement en période d'étiage

NE JAMAIS

- ☹ Surdoser les produits, ils ne sont pas plus efficaces
- ☹ Déverser de l'eau contenant encore de la substance active

JANVIER 1999

Est-ce que la Municipalité peut nous garantir que les directives cantonales sont respectées ?

Je remercie d'ores et déjà la Municipalité de l'attention qu'elle portera à notre interpellation.

Pour les Vert-e-s, Séverine Mahrer

Françoise Burger

Jocelyne Henry-Baudois

François Rittmeyer

Fabrice Coppex

[Handwritten signatures of Françoise Burger, Jocelyne Henry-Baudois, François Rittmeyer, and Fabrice Coppex]

[Handwritten signature of Séverine Mahrer]

Conseil communal du 8 mars 2021

Interpellation concernant les CECB+ et les émissions de CO2

Madame la Syndique, Madame la Municipale, Messieurs les Municipaux, Mesdames et Messieurs du conseil :

Le conseil communal a accepté avec une large majorité une motion proposée par le GIECCC, pour rappel : groupe inter-partis du conseil communal de Corsier, motion qui demandait précisément une analyse CECB+ de tous les bâtiments communaux. Mme Martine Meyer a relevé, lors du dernier conseil, que la Municipalité semblait vouloir délayer les effets de la motion.

Nous nous trouvons actuellement devant une mise en œuvre partielle de notre demande, nous avons constaté qu'une analyse a heureusement déjà été faite.. Cependant, malgré la réponse de la municipalité, que nous remercions, nous avons encore quelques questions et demandes de précisions.

Nous aimerions savoir ce que signifient les mots court terme et moyen terme.
En effet tout est relatif et nous pensons que la municipalité peut stimuler plus ou moins rapidement les entreprises mandatées.

Quand aux bâtiments considérés comme transformés avec **effort énergétique**, de quand date leur rénovation et que faut-il entendre par effort énergétique ?

Les technologies évoluent très rapidement et ce qui était valable il y a 5 ou 8 ou 10 ans peut se trouver insuffisant aujourd'hui. Au vu des nouvelles techniques ou des nouvelles normes.

Nous remercions d'avance la municipalité de prendre en compte notre demande de compléments d'informations et aussi de s'engager dans une voie résolument tournée vers les objectifs 2030.

Au nom du GIECCC

Jocelyne Henry-Baudois

Fabrice Coppey

T. Burger
T. Riff Meyer